

Appui juridique de Gwénaële Calvès, professeure de droit public

Des collégiens de 5^e et 4^e refusent de respecter la minute de silence suite aux attentats de Charlie Hebdo et le l'Hyper Cacher

Cette situation n'a pas de rapport direct avec la règle de laïcité, qui vise à garantir la liberté de conscience et l'égalité entre les usagers du service public. Elle doit être résolue par une référence au règlement intérieur de l'établissement, qui prévoit (sans doute) l'interdiction des refus d'obéissance et des comportements de nature à perturber le bon déroulement des activités d'enseignement, ou à troubler l'ordre dans l'établissement.